

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Toute commande implique systématiquement de la part de l'acheteur l'acceptation des conditions ci-dessous. Aucune clause contraire ne peut être opposée sans accord préalable de notre part.

PRIX

Nos prix sont établis hors taxes, départ de nos dépôts. Ils sont indicatifs et révisibles. La facturation s'établit au tarif en vigueur au moment de la livraison ou de l'enlèvement.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos marchandises sont payables comptant et sans esc. compte à l'enlèvement ou réception lors d'expédition. Dans la mesure où l'acheteur possède un compte ouvert dans notre société, nous acceptons les règlements par traite acceptée et domiciliée à 30 jours net.

Conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, des pénalités de retard seront dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture.

Cette pénalité est fixée au taux « REFI » de la B.C.E. (Banque Centrale Européenne) majoré de 10 points de pourcentage.

OUVERTURE DE COMPTE

Toute demande doit nous parvenir par écrit, sur papier à en-tête commerciale, joint à un relevé d'identité bancaire et un extrait Kbis. L'ouverture est effective après acceptation écrite du dossier par nos services.

EXÉCUTION DES COMMANDES

La SOCIÉTÉ FMD décline toutes responsabilités :

- a) en cas de litige à propos d'une commande non confirmée par écrit ;
- b) en cas d'avaries concernant les marchandises gardées à disposition dans nos dépôts ou usines.

EXPÉDITIONS

Les commandes ne pouvant être enlevées par l'acheteur peuvent, sur demande de celui-ci, être expédiées en port dû.

Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur, même en cas de ventes franco. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et dans la mesure du possible respectés.

Aucun retard ne pourra justifier l'annulation de la commande ni donner lieu à une quelconque retenue, compensation, pénalités ou dommages et intérêts.

RÉCLAMATION

Aucune commande régulièrement passée ne peut être annulée. Toute réclamation bien fondée est acceptée, mais doit nous parvenir par écrit dans un délai de trois jours maximum après réception des marchandises.

Tout retour de marchandise doit obligatoirement être accepté par nos services et accompagné d'une copie de la facture s'y rapportant, faute de quoi, il sera refusé.

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Paris est seul compétent, même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs.

La SOCIÉTÉ FMD se réserve le droit de modifier sans remplacer ou d'abandonner la commercialisation des produits et matériels figurant à son catalogue sans préavis.

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur ou ses ayants-droit se réserve expressément la propriété des marchandises livrées et désignées ci-après jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. (Loi n° 80.335 du 12 mai 1980).

A défaut de paiement par l'acheteur d'une seule fraction du prix aux échéances convenues et quinze jours après une mise en demeure, par simple lettre recommandée avec avis de réception demeurée infructueuse, la présente vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur.

TRANSFERT DE RISQUES

Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix mais l'acheteur en deviendra cependant responsable dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques. L'acheteur s'engage en conséquence à souscrire, dès à présent, auprès de la compagnie de son choix, un contrat d'assurances garantissant les risques de perte, vol ou destruction des marchandises désignées.

